

L'assemblée générale annuelle se tient sous la présidence de M. Marc L'Écuyer, président du conseil d'administration.

L'avis de convocation a été donné selon les Règlements de régie interne de la caisse, soit au moyen d'affiches à l'intérieur des locaux de la caisse dans le délai requis et par un avis de convocation paru dans l'Écho de Frontenac dans les délais prescrits par la Loi. Pour cette assemblée, 54 personnes l'ont écouté en direct. En ce qui a trait à l'écoute en différé, 31 personnes ont pu en bénéficier.

M. Marc L'Écuyer souhaite la bienvenue à tous les membres et présente les personnes qui l'assisteront durant cette assemblée : M. Jason Vaillancourt, directeur général, Mme Nathalie Trépanier, secrétaire du conseil d'administration, M. Yves Gilbert, président du comité mise en candidature ainsi que Mme Nancy Faucher, adjointe à la direction générale et Mme Stéphanie Poulin, conseillère en communication et vie associative.

1 Ouverture de l'assemblée

MOT DE BIENVENUE ET MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le président déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic—Le Granit. Un message enregistré du président, M. Guy Cormier, fut diffusé.

2 Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

Le président fait un rappel des précisions importantes sur les membres et une capsule vidéo est présentée concernant les règles de fonctionnement en mode virtuel.

NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Afin d'agir comme scrutatrices pour la présente assemblée, M. Marc L'Écuyer propose de nommer Mmes Nancy Faucher et Stéphanie Poulin à titre de scrutatrices. Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander cette proposition telle que présentée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc L'Écuyer invite Mme Nathalie Trépanier, secrétaire du conseil d'administration, à faire lecture de l'ordre du jour. Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 3 AVRIL 2024

Le président, M. Marc L'Écuyer, mentionne que tel qu'inscrit dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 3 avril 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'en fera pas la lecture ni le résumé.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité que ledit procès-verbal soit adopté.

3 Retour sur l'année 2024

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente les membres du conseil d'administration. À l'aide d'une capsule vidéo, il mentionne les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la caisse s'est fixées par l'entremise des points suivants : 125 ans d'ambition, un leader socioéconomique de taille, présents pour les membres, des solutions numériques innovantes, des actions concrètes pour le développement durable.

Il en profite pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail accompli avec sérieux et loyauté. Pour terminer, il remercie les membres pour leur fidélité.

RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

La présidente du comité d'audit et déontologie, Mme Nathalie Trépanier, présente le bilan de la surveillance en lien avec les règles déontologiques relatives à la déclaration d'intérêts et de personnes liées et mise à jour du répertoire, la conformité des dépôts et aux prêts accordés aux personnes intéressées ainsi que la règle déontologique relative à l'octroi de contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la caisse à des personnes visées par le code. Elle mentionne qu'aucun conflit d'intérêts ou dérogation n'a été constaté.

RAPPORT FINANCIER

Le directeur général présente les résultats financiers du Mouvement Desjardins et, à l’aide d’une capsule vidéo, le rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2024.

PRÉSENTATION DE L’UTILISATION DU FONDS D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

La secrétaire du conseil d’administration, Mme Nathalie Trépanier, présente une capsule vidéo portant sur l’utilisation du Fonds d’aide au développement du milieu (FADM) et l’ensemble des engagements dans le milieu. Il effectue un rapport à propos de l’utilisation du FADM au 31 décembre 2024. Elle poursuit en mentionnant les principales étapes pour la réalisation de la mise à jour du plan d’engagement.

Elle présente divers programmes d’éducation financière et leviers d’engagement ainsi que le volet Finance Solidaire offert à la caisse.

4 Période de questions au conseil d’administration

QUESTION

- Le programme Mes Finances, Mes Choix semble une réussite au niveau de la satisfaction, mais avez-vous des moyens pour augmenter la participation : 3 297 personnes semblent peu. Après avoir effectué des validations auprès de l’organisme responsable de ce programme, un retour individuel au membre sera effectué.

5 Propositions soumises au vote

ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET ADOPTION D’UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

M. L’Écuyer invite Mme Nathalie Trépanier, secrétaire, à expliquer la nature des modifications proposées au Règlement intérieur de la Caisse (RIC) et au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la caisse.

La secrétaire présente les modifications proposées à l’article 8.1 au Règlement intérieur de la Caisse et au règlement intérieur de rotation.

ATTENDU QUE la volonté du conseil d’administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d’administrateurs de la Caisse de quatorze (14) à treize (13) par abolitions de postes;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu’un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QU’afin de respecter cette règle, un poste échéant au 31 décembre 2024 doit être aboli;

Il est proposé :

D’adopter les modifications suivantes au Règlement intérieur de la caisse (RIC) :

Afin que l’article 8.1 soit modifié de manière à diminuer le nombre d’administrateurs au conseil d’administration de quatorze (14) à treize (13) le poste aboli étant un poste échéant au 31 décembre 2024.

Ces modifications entrant en vigueur dès leur adoption, avant la période des élections prévue lors de l’assemblée générale annuelle 2025.

La modification à l’article 8.1 du RIC entraîne la nécessité de modifier le règlement intérieur de rotation.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu’un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d’administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	31/12/2025 (AGA 2026)	31/12/2026 (AGA 2027)	31/12/2027 (AGA 2028)
Nombre d’administrateurs	4	5	4

Le premier cycle commence le 1er janvier de l’année financière 2026 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse et entre en vigueur immédiatement après la levée de l'assemblée générale annuelle 2025.

M. Marc L'Écuyer mentionne que cette résolution requiert une adoption aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit. Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu par les 2/3 et plus des voix exprimées de modifier le Règlement intérieur de la caisse tel que présenté.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES – VOTE EN DIFFÉRÉ)

Le président présente la capsule vidéo concernant les ristournes.

M. L'Écuyer invite M. Jason Vaillancourt, directeur général, à présenter les scénarios.

Il présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels qui sera soumis au vote en différé :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			10 286
Virements réglementaires et autres ajustements			(3 210)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(3 716)		
• Autres éléments du résultat	436		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	70		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0		
Solde des excédents à répartir			7 076
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(1 221)
• Ristourne	(1 376)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	359		
• Affectation au FADM	(205)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(5 854)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Le président invite le directeur général à présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement des ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN DOLLARS
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,58 \$	0,58 \$	196 k\$
Épargne et placements	0,57 \$	0,57 \$	273 k\$
Fonds	0,57 \$	0,57 \$	40 k\$
Prêts et marges de crédit	0,57 \$	0,57 \$	309 k\$

RISTOURNE ASSURANCES ³	23 \$/1 000 \$ de prime	172 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	99 k\$
RISTOURNE PRODUITS ³	Montant de 50 \$ ⁴	256 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	30 k\$

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024	Total des ristournes aux membres	1 375 872 \$
	Fonds d'aide au développement du milieu	204 600 \$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels. Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote en différé après les présentations et discussions de ce soir.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE DES ÉLECTIONS

Le président du conseil d'administration agira à titre de président d'élection et Mme Nathalie Trépanier, agira quant à elle à titre de secrétaire d'élection tel que le prévoit le Règlement de régie interne.

RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE

M. Yves Gilbert, président du comité de mise en candidature, rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Il présente le rapport du comité de mise en candidature. L'appel de candidatures a été diffusé de la façon suivante : affichage dans tous nos établissements, diffusion sur nos canaux virtuels, publicité dans le journal local et aux écrans d'affichage dynamique en caisse pendant vingt (20) jours à partir du 21 janvier 2025. Pour l'assemblée générale de cette année, quatre (4) postes sont à combler.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu trois (3) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Il présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année : Mme Marie-Josée Bolduc, MM Mario Morin et Robert Gagné.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, le président d'élection, M. Marc L'Écuyer, présente par ordre alphabétique les trois candidatures reçues.

ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Le président d'élection explique qu'étant donné que le nombre de candidatures reçu est inférieur au nombre de postes à pourvoir au conseil d'administration, il peut donc dès maintenant, déclarer élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Mme Marie-Josée Bolduc;
- M. Mario Morin;
- M. Robert Gagné.

Il félicite les administrateurs réélus par acclamation.

PRÉCISIONS SUR L’EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L’ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président d’élection informe les membres qu’ils auront à faire un vote pour la répartition des excédents annuels et des ristournes.

Il précise que :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n’ont pas assisté à l’assemblée d’aujourd’hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Vous avez déjà accès au document de présentation des personnes candidates, un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne et le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
- Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d’accueil du desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d’abord être inscrits au service AccèsD. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Les membres auront également la possibilité d’utiliser une borne de votation afin de recueillir le vote des membres n’ayant pas AccèsD.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

M. Marc L’Écuyer précise qu’à la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu’à 23 h 59 le dimanche 11 avril 2025. Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

PRÉCISION SUR L’ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Le président d’élection mentionne aux membres présents que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu’au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C’est ce qui mettra officiellement fin à l’assemblée générale de ce soir.

M. Marc L’Écuyer, mentionne que si toutefois, il y a un vote négatif sur la proposition de partage des excédents, l’annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l’assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera transmise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l’assemblée.

6 Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie les participants à cette assemblée générale annuelle ainsi que pour leur confiance et leur implication.

Il en profite finalement pour remercier tous les membres du conseil d’administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7 Publication des résultats et levée de l’assemblée

À l’issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 315 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l’égard des scénarios recommandés par le conseil d’administration.

➤ Proposition sur la répartition des excédents
95,32 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.
La proposition est adoptée.

➤ Levée de l’assemblée
Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l’assemblée générale est officiellement levée le 11 avril 2025 à 11 h 57.